

⌘



**Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat - BP 65
62302 LENS Cedex

Tél. // 03 21 790 790 - Fax // 03 21 790 799

contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

**APPEL A PROJETS
VIDEO MAPPING ARCHITECTURAL
ANNIVERSAIRE 5 ANS DU LOUVRE-LENS**

Préambule

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (36 communes, près de 250 000 habitants, membre du pôle métropolitain de l'Artois) porte l'héritage urbain, social et économique minier ainsi que l'ambition d'un avenir résilient, innovant et coopératif dans lequel la Culture doit être un levier de développement économique.

Dans son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) souhaite s'inscrire dans un renouveau tout en ayant conscience de sa trajectoire.

En effet, ce territoire a connu une période d'apogée économique avec l'exploitation charbonnière : Terreau d'innovation, de Développement économique et de Solidarité. Aujourd'hui, il s'inscrit dans une nouvelle dynamique en s'appuyant sur les leviers suivants : le Louvre-Lens, Euralens, la Base 11/19, le Pôle numérique Culturel, Unesco, Chacun de ces piliers a pour point commun la dimension humaine.

Dans un souci de développement de l'économie touristique et culturelle, le dispositif de l'appel à projets vidéo mapping architectural doit permettre de proposer un spectacle en lien avec la programmation du 5^e anniversaire du Musée du Louvre Lens, afin de valoriser son attractivité et son dynamisme. La population doit être fière de son territoire, le visiteur doit avoir envie de le découvrir.

Présentation des attendus et de l'édifice

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite disposer de propositions sur une performance artistique alliant l'image et le son. La projection est souhaitée sur la façade majestueuse de la faculté Jean Perrin. Cette représentation entre dans le cadre de l'anniversaire du Louvre-Lens (anciens bureaux des mines de Lens, site classé Monument historique et disposant d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'humanité). Cf. *annexes : Photographies, Plan Parc et Grands Bureaux, version numérique du Laissez-vous conter les Grands Bureaux de Lens.*

La projection d'une durée de 8 minutes minimum, vise à valoriser le rebond qui s'est opéré sur le territoire dans le sillage du 5^e anniversaire du musée, de l'inscription Unesco du Bassin minier, de l'Euro 2016, de l'installation du futur pôle de conservation des œuvres à Liévin,... afin de dévoiler les atouts aux habitants pour les rendre fiers de leur territoire, de susciter la curiosité des visiteurs. Pour autant nous sommes attachés à une libre interprétation et appropriation par l'artiste.

La Communauté d'Agglomération retiendra un candidat pour élaborer cette projection incluant la conception et la réalisation d'un vidéo mapping architectural.

Ce dispositif s'adresse à des artistes spécialisés dans la projection monumentale, dans le vidéo mapping....

La projection est prévue le 9 décembre 2017 avec une durée de 8 minutes minimum par projection.

Celle-ci sera programmée toutes les 30 minutes de 18h à 23h00 inclus, soit 11 représentations par soir.

En option, le candidat soumettra une proposition financière pour une représentation la veille dans les mêmes conditions, soit le 08 décembre 2017.

L'édifice est principalement en briques. La façade mesure 81 de long pour 35m de haut jusqu'au pas de moineaux.

Il est à noter que les jardins, ouverts de 10h à 17h au public, sont en contrebas, 9 marches les séparent de la façade de la faculté.

Eligibilité des projets

La structure porteuse recherchée peut être une association, une entreprise individuelle ou une société commerciale. Elle devra avoir une pratique confirmée dans la conduite de ce type de projets artistiques.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte un financement total de 60 000€ TCC sur la proposition artistique ((scénographie, moyens techniques et humains). A noter la CALL ne prend pas en charge le gardiennage du matériel, les frais de déplacement, hébergement et de restauration du candidat et de ses équipes retenues). Elle sera à l'écoute du candidat retenu pour l'aider avec ses partenaires à la mise à disposition de ressources documentaires propices à la conception du spectacle.

Pour être éligible le porteur de projet (artiste, compagnie, groupe, associations,) doit répondre à aux principes suivants :

- La pertinence par rapport aux attendus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- La qualité artistique, l'originalité, le ludique,
- La méthodologie de travail proposée,
- L'expérience de mise en œuvre de projets similaires.

Les modalités administratives et financières

Une convention quadripartite établie entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la ville, l'université d'Artois et le candidat retenu.

Cette convention devra être signée en quatre exemplaires et être transmise à chaque partenaire avant le démarrage de l'action. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera à l'initiative de la rédaction dudit document et de l'envoi auprès des partenaires.

La convention établira les modalités financières de contribution et versement de chacune des parties prenantes.

Le versement par la Communauté d'Agglomération sera réalisé en deux temps :

70% lors de l'accusé de réception du dossier complet et la transmission de la convention signée par les 4 parties.

30% après la réalisation de l'action et au regard des pièces financières et administratives demandées lors du dépôt du dossier de demande de subvention.

Dépôt des candidatures

La proposition devra être adressée par voie postale au plus tard le lundi 9 octobre 2017 à 12 h 00 dernier délai à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Service Tourisme et Patrimoines
21 rue Marcel Sembat
BP 65
62 302 LENS Cedex

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- La fiche action renseignée par le candidat
- Le dossier du porteur de projet présentant son projet, sa méthodologie, sa scénographie, ses moyens techniques et humains, ses grands principes techniques d'aménagement dans le site.
- Des références permettant d'apprécier la qualité de l'action proposée (un support numérique présentant en 5 minutes maximum un ou plusieurs extraits de performances équivalentes réalisées par les soins du candidat dans d'autres sites).

Sélection des candidatures

Tous les dossiers jugés recevables seront examinés par un comité de sélection composé d'élus et de techniciens.

Le projet sera sélectionné selon les critères suivants :

- La bonne compréhension du sujet
- Qualité artistique, innovante et culturelle du projet présenté,
- L'expérience sur des projets similaires
- Le budget prévisionnel de l'action globale

Chaque candidat sélectionné pourrait être reçu en jury pour apporter une meilleure compréhension de la performance proposée.

Après le jury, le porteur de projet retenu sera informé par courrier.

1/ Accompagnement de l'action

Après que le candidat ait été choisi, des réunions préparatoires seront indispensables pour mener à bien la préparation de la performance. Aussi, chaque réunion de travail devra obligatoirement associer la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la ville de Lens et le porteur de projet.

Phase 1 : Programmation d'une réunion ayant pour objectif de présenter de manière collégiale tous les aspects liés à l'organisation du projet et d'aborder les questions techniques et pratiques liées à l'action de diffusion.

Phase 2 : Programmation d'une réunion avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Ville de Lens, l'Université, le candidat retenu, l'union commerciale de la ville de Lens, l'office de Tourisme et du Patrimoine afin de bien affiner le projet au plus près des besoins et ainsi d'associer les acteurs locaux, de les intégrer dans la construction, l'adaptation et la diffusion.

Phase 3 : Participation aux réunions liées aux autorisations administratives en Sous-Préfecture.

En dehors des réunions en sous-Préfecture pour lesquelles nous ne maîtrisons pas le calendrier, les réunions de terrain seront regroupées sur une ou deux journées pour minimiser les déplacements du candidat retenu.

2/ Le suivi

Le suivi de ce dispositif sera assuré par le service Tourisme et Patrimoines de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin :

Service Tourisme et Patrimoines
Contact principal : Madame Aude Herbez
Chargée de Mission Tourisme
03.21.790.557
aherbez@agglo-lenslievin.fr
[Copie à : dpierru@agglo-lenslievin.fr](mailto:dpierru@agglo-lenslievin.fr)

Ce service sera l'interlocuteur privilégié de chacune des parties durant la phase préparatoire.

Communication

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin fera la promotion de cette projection et assurera l'entièreté du volet communication en lien avec ses partenaires.

Si le candidat retenu venait à communiquer sur le dispositif, il devra demander l'autorisation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et présenter les BAT pour validation.

Planning prévisionnel

- Lancement de l'appel à projet : le vendredi 29 septembre 2017
- Dépôt des candidatures : le Lundi 09 octobre 2017 à 12h dernier délai à
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
Service Tourisme et Patrimoines
21 rue Marcel Sembat
BP 65
62302 LENS CEDEX
E-mail : aherbez@agglo-lenslievin.fr, Copie à : dpierru@agglo-lenslievin.fr
- Examen technique des propositions: 09 au 13 octobre 2017
- Réunion du jury de sélection : 3^e semaine d'octobre
- Désignation du candidat retenu : 3^e semaine d'octobre

Fiche action

Descriptif de l'œuvre sur la façade de la faculté Jean Perrin :

Public ciblé :

Coût de l'action

Coût total frais annexes inclus :€ TTC (joindre obligatoirement le détail équilibré en dépenses et en recettes)

COORDONNEES / CONTACT

Nom de la structure:

Référent de l'action :

Adresse de la structure :

Téléphone :

Mail :

Site Web :

